

U

Ubbergen (*Loiff van*) reçoit, du duc de Gueldre, un acompte sur l'indemnité à lui due, *van mijnre geveengnisse*, 1395 : une rose. L. : S . . . f *van Ubborghen* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 539).

Voici, d'après GELRE, les armes de *Jan van Ubbergen*, homme du duc de Gueldre : de sable à la rose d'argent, boutonnée de gueules. Le eq. d'or. C. : une tête et col de chien braqué d'argent, oreillé d'or, langué de gueules.

Ubelender (*Johan van Diedinhoven* (Thionville), échevin de Luxembourg, 1441 : une ancre renversée, les deux pointes en haut. L. : ✠ *S' Iohan Wbelender* (Arnhem, Chartes de Luxembourg, N° 821).

Udekem (*Cole van*), jadis prisonnier à Basweiler, sous *Rike* ; i. t. : 196 moutons, 1374, 9 : une bande, chargée de trois maillets. LL., 1374 : ✠ *S Cole vdekem* ; 1379 : *Sigillum Cole van VVdekeem* (Chartes des ducs de Brabant).

— Lambert van *Tudekem* (!), prisonnier illec, sous *Wilre* ; i. t. : 135 moutons, 1374 ; L. van Udekem, échevin de Léau, déclare que Catherine, veuve de Guillaume van den *Cruce*, jadis prisonnier illec, a donné pouvoir à Guillaume van *Loebeke* (fils de Guillaume), aux fins de recevoir son indemnité, 1375 : sept (4, 3) losanges, surmontés de trois piles ; au chef chargé d'une rose. LL., 1374 : *S Lamb'ti de Vdekeem de Lew* ; 1375 : *S Lab'ti de Vdekee scab'lew* (*leuensis* = de Léau) (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 921) voir **Tudekem**).

— (Louis de) tient, du Brabant, comme hoir de feu son frère, Nicolas, le manoir *del Vaux-Sire-Henri*, à Blamont, etc., 1530 : une bande, chargée de trois maillets. C. : une tête humaine, coiffée d'un chapeau de tournoi, entre un vol. S. dextre : un griffon. Il signe : *de Udeckum* (Av. et dén., N° 4288).

Les barons et écuyers d'Udekem d'Acoz, en Belgique, portent : d'argent à la bande de sable, chargée de trois maillets d'or. Couronne à neuf perles. S. : deux lions regardants d'or, armés et lampassés de gueules, tenant, chacun, une gouge d'argent, emmanchée d'or. Le tout posé sous un pavillon de gueules, bordé d'hermine et doublé de sinople, derrière lequel émerge un vieillard, coiffé d'un bonnet de gueules, rebrassé d'hermine.

Les écuyers d'Udekem de Guertechin : les mêmes armes.

Devise : *Bello et jure senesco*.

Notes dues à l'obligeance de M. Max. de Troostem-bergh d'Oplinter et vérifiées par nous. A. G. B., Greffes scabinaux, arrondissement de Louvain, Léau, n° 2973. f° 23 : *Coram Cloet, Tulnere et Atrio* (van den Kerchove), *xiiije xviij Aprilis xviij, contulit Henricus de Udekeem tam pro se quam et sicuti investiture gestor ex parte Johannis de Hamele* (Hamal), *ipsius conferentis sororis quondam filii, Johanni de Voshole, recipienti, quemdam curtis particulam jure hereditario possidendam, prout jacet apud Lewis in loco dicto Pottheem, cuius partem condividualem tenet jam dictus Johannes de Voshole,*

— *Coram antedictis et die eodem contulit Henricus de Udekeem medietatem mansionis cum singulis suis attinentiis sita Levis in « leerstrate », cuius partem condividualem per omnia tenet Wilhelmus de Hamele, eidem Wilhelmo, recipienti, huius medietatem*

Deinde ipse Wilhelmus de Hamele, armiger, recipiens antedictus, surpertulit suum usumfructum residue medietatis mansionis ut supra tacto in manus Petri de Atrio (van den Kerchove), villici leuensis, iudicis, advocati et sententia, etc, nomine Henrici de Udekeem antedicti, qui in dicta mansionis reliqua medietate tanquam in coypothecam dictorum vij florenorum impositus, hinc promisit superferens Wilhelmus Johannem, suum filium, in hoc habere, cum ad annos sue discretionis pervenerit,

A. G. B. Greffes scabinaux, Arrondissement de Louvain, Léau, n° 2976 :

f° 26. Item Petrus de Huwagen, filius Petri, vendidit Coram Petro Petri (Peeters), villico domicelle Aleydis de Udekeem et Wilhelmi de Hamele, dominorum fundi, in curia eorum de Helene (Heelenbosch), in hijs ut dicebant, et Waltero Villere, Daniele de Zurpele juniore, Johanne de Ausloe et Henrico de Huwagen, mansionariis dicte curie et Johanne Paenhuijs de Helene, qui premissa notificaverunt anno xxv (1425) xv juny, Gerardo de Halle, Petro de Huwagen seniori, Reynero de Liefkenrode et Petro de Huwagen juniore, scabinis de Helene.

Ibid. n° 2079. f° 1 :

Item Lambertus de Udekeem, filius naturalis Lamberti de Udekeem, recognovit se debere et persolvere promisit domino Reynero Reers, presbytero, Johanni de Hamele, filio Wilhelmi, et Waltero

Velthave in stella lx libras grossorum veterum ad ipsorum seu alterius eorum presentium latoris monitionem, . . .

Item dominus Reynerus, nomine sui et suorum complicum adductus etc. et conduxit Katharinam uxorem legitimam dicti debitoris in famulam per vi moltones pag.

Coram Marscalx, Colonia, Kerchove et Sgroten, scabinis, anno xxix (1429) ipso die beati Johannis Baptiste.

Uden. (*Hermannus de*), discretus vir, échevin de Saint-Trond, 1350, 9, 60, 2 : trois fers de moulin et une bordure engrêlée. L. : ✠ *S' H'mani de Vden scabi Sci Trvdois* (Abb. de Saint-Trond, c. 5^{bis}, 8 et 9).

— (Gérard van), reçoit, du Brabant, des indemnités pour ses services (frais et pertes) dans la guerre de Flandre, 1357, 8 : deux fascas, la 1^{re} chargée d'une étoile, à cinq rais, accompagnée de huit (3, 2, 3) merlettes, rangées en orle; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses à six feuilles. L. : ✠ *S' Gerardi de Uden* (Chartes des ducs de Brabant, Nos 1504, 1650) (Pl. 32, fig. 922).

Par la première des deux quittances, du 12 novembre 1357, il déclare avoir reçu 60 vieux écus, sur 120 à lui dus, pour ses services dans la guerre de Flandre; par la seconde, du 17 juin 1358, les 60 vieux écus restants, *van allen zaken, cost, scade ende vertiese.*

— (*Henricus de*), échevin de Bois-le-Duc, 1403 : deux fascas, accompagnées de huit (3, 2, 3) merlettes (non rangées en orle); au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. L. : . . . *einrici de Vden scabi . . . bv . . .* (Dusseldorf, Commanderie de Biesen, N° 57).

— (*Aerndt Stamelart van*), conseiller et homme de fief du duc de Brabant, 1428 : deux fascas, accompagnées de huit merlettes, rangées en orle; au franc-quartier brochant, chargé de trois roses. Un lambel brochant sur l'écu. Cq. couronné. C. : une tête et col de chien braque. S. dextre : un aigle. L. : *S' Arnoldi Stamelart de Vden* (Chartes des ducs de Brabant).

Sur ce sceau, les roses sont à six feuilles.

UDENHEYM (Philippe van) (Udem?), homme du comte de Moers, 1416 : une bande, chargée de trois chevrons L. : *S Phil* (Dusseldorf, Clèves-Mark, N° 738).

Udem voir **UDENHEYM**.

Ufer (?). *Hermannus dictus de Litore, miles, bopardiensis* (de Boppard), 1291 : type scutiforme; deux chevrons échiquetés. L. : ✠ *S Hermanni milit' de Popardia* (!) (Ville de Cologne, N° 362) (voir **OVIRSBURCH**).

Uffel. Gilles van *Neffele*, beau-père de Jean van Anderenhove (fils de Jean), qui tient, du château de Termonde, un fief à Opwijk, 1349 : trois membres d'aigle, les serres en bas, accompagnés au point du chef d'une rose. S. senestre : un griffon. Le sceau porte : *Gillis vā Uffele* (Fiefs, N° 4308).

UFFENVINGEN (Jean van) reçoit, du duc de Brabant, etc. une indemnité du chef de la bataille de Basweiler, 1377, à Luxembourg : un bandé; au franc-quartier chargé d'une quartefeuille. L. : *S' Johan . . e Uffevign* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 923).

Uijlenbroek. Gérard van *Ulenbrouc*, fils de Jean, tient, de Jacques de Thiennes, seigneur de Caster, Rumbeke, Claerhout, etc., un fief à Pitthem, 1314 : un corbeau, surmonté à senestre d'une rose (Fiefs, N° 10777).

C'est un oiseau de proie que l'on ne saurait guère blasonner autrement que *corbeau*, mais qui doit, sans doute, représenter une chouette (*uil*), jouant sur le nom de famille.

— Martin van *Ulenbrouc*, fils de Gérard, tient, dudit Jacques, un fief *illec*, 1314 : un corbeau contourné, surmonté à dextre d'une étoile à cinq rais (Ibid., N° 10800).

— Olivier van *Ulenbrouc* tient, de Guillaume van Claerhout, seigneur de Pitthem, etc., un fief *illec*, 1314 : un corbeau (Ibid., N° 10760) (voir **ULENBROEC**).

Uijtbergen. Les maieur et échevins d'*Uuijterberghe* et d'*Overmeere* (Overmeir), 1649 : une bande ondée. C. cassé. S : deux griffons. Le cq. accosté de deux petits écus : A, six coquilles; B, un lion et une bande brochante. L. : *d Vuytberg . . . t d Overmeere* (M. Hulin, à Gand).

Le seigneur de HOUTBERGHE : fesses d'or et d'asur de huit pièces, au sautoir de gueulle sur le tout, sargé de cinq aneaux d'argent (CORN. GAILLIARD, *L'Armée Noblesse de la Conté de Flandres*).

Uijthoeck (Pierre) (fils de Henri), échevin de Rotterdam, 1618 : parti; au 1^{er}, deux poissons, posés en pal, accompagnés au point du chef d'une fleur de lis; au 2^d, trois flanchis. C. : un poisson en pal entre un vol. L. : *S Pieter Wthovck* (U.).

Uijtkerke. Gérard van *Uutkerke*, chevalier, homme de fief de Jean de Flandre, comte de Namur (dans sa cour de Wijndendale?), 1318 : deux serres d'aigle ailées, affrontées L. : . . *Gerardi de . . tk . kre* (M. Morel de Boucle-Saint-Denis).

Ce sceau et trois autres que nous décrivons (voir **Dudzeele**, **Tolnare**, **Wulfberg**) sont attachés à un acte par lequel *mijn here Willem van Uutkerke, rudder*, accompagné de ses filles et héritières apparentes, damoiselles Marie et Catherine, se déshérite, en faveur de sa future seconde femme ;

joncer. Gheertrude tsere Lambrechts Toolnaers dochter tsere Lambrechts soens, de son fief consistant en deux tiers de la dime de la paroisse de Westende.

Uijtkerke. *Jehan van Huutkerke*, écuyer, un des nobles vassaux du comté de Flandre, qui scellent le traité entre le duc de Brabant et le comte de Flandre, 1339, le 3 décembre, à Gand : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, une croix, chargée de cinq coquilles; aux 2^e et 3^e, trois cors de chasse. L. : *S' Iohannis de Wt... ke* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Hond**).

GELRE donne au *here van Uytkyken*, Flamand : d'argent à la croix de sable, chargée de cinq coquilles d'or. Le seigneur de HUUTQUENQUE : d'argent à la croix de sable, sargée de cinq coquilles d'or (CORN. GAILLIARD, *L'Anchène Noblesse de la Contée de Flandres*).

Ukegem, voir **Meersch**.

ULENBROEC. *Reynar van Ulenbroec* scelle, parmi les *gerichtes lude de House*, un acte de Simon van den Rade, des *neesten dinsdages nasente Mathias daghe*, 1339 : une chouette. L. : *... eyneri de Ulenbroec*. (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 312).

— *Mais van den Ulenbroich*, écuyer, scelle un acte de Thierry van Broiche, 1369 : une chouette. L. : *... ome de Vlenbroec* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 822).

— (*Reynken van*) scelle un arbitrage entre le duc de Berg et de Ravensberg, d'une part, et les comtes de Clèves et de la Mark, d'autre part, 1397 : même écu (Dusseldorf, *Clèves-Mark*, N° 602).

— Guillaume van Ulenbroke scelle un acte de Lothaire Stael, 1423 : même écu (Dusseldorf, *Werden*, N° 163).

— *Gheeraerdt van Ulenbrouc* déclare tenir, de Jean Bloosset et de sa femme (non citée nommément), du chef de leur *hove van den Mortaenschen*, un fief à *Putthem* (Pitthem), d'une étendue de 10 bonniers, avec une rente seigneuriale, etc., 1502, le 17 avril (après Pâques) : une chouette (représentée comme un oiseau quelconque), accompagnée au canton senestre d'une rose. L. : *... Gee* (Fiefs, N° 1893).

— (*Philippus*) (tout court) tient, de l'abbé de Werden, pour sa fille aînée, Anne, le « *Vosses gut* », à *Borste*, appartenant au *hoff Heldrinckhausen*, 1534 : une chouette contournée. C. : un vol. L. : *... ilip* . . . *nbroi* . . . (Dusseldorf, *Werden*, N° 108) (voir **Rive**, **Uijlenbroek**).

ULENBUSCH (Herman van), homme du sire de Malberg, scelle un acte relatif au couvent de Bedbur, 1390 : une fasce, accompagnée de trois annelets et au point du chef d'une coquille (?) (Dusseldorf, Couvent de *Bedbur*, N° 22) (voir **Bocholz**).

ULENDONG (Jean van), échevin de Caprijcke, 1508 : deux étoiles en chef et un trèfle en pointe, accompagnés en cœur d'une merlette. L. : *S lan van He* . . . *onc* [*f*] *lan* (C. C. B., *Acquits de Lille*, l. 51, 52).

Ukens (*Slas*), échevin du banc de Borloo et alleutier de la cour de Mielen-sur-Aelst, appartenant, tous deux, à l'abbé de Saint-Trond, 1589; alleutier dudit à Mielen-sur-Aelst, 1601 : une marque de marchand (Ordange) (voir **Ullens**) (Pl. 1^a, fig. LXXXVI).

Les écuysers Ukens, en Belgique, portent : d'argent à trois barres, accompagnées de sept (2, 3, 2) tourteaux, le tout de sable; au franc-quartier d'azur, chargé d'une croix alésée, cantonnée de quatre croisettes, le tout d'or. Cq. couronné. C. : un lion issant de gueules.

Devise : *A cruce victoria*.

Uift (Everard van), chevalier, homme du comte de Gueldre, 1338 : une croix. L. : *... Everardi de Vift* (Arnhem, *Rekenkamer*, N° 188).

GELRE donne à *Her Eeert van Uift* (!), Gueldrois : d'or à la croix de gueules.

— Thierry van *Uifte*, bailli du comte de Clèves, à Huissen, 1392 : une croix, chargée en cœur de . . . (Dusseldorf, *Col.*, N° 1146).

Voir *Heraldische Bibliotheek* (La Haye), 1883, p. 46.

Ullens. A.-J. *Ullens de Halle* tient, du Brabant, la seigneurie de Halle, au quartier de Santhoven, et le fief seigneurial *'t hoff van der Diest*, sous Halle, 1738 : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois gerbes. C. fruste (Av. et dén., N° 7835).

— Anne-Marie *Ullens* tient, du Brabant, une cour féodale à Pulle et la cour censale de *Gelmele*, etc., 1738 : même écu (Ibid., N° 7836).

— Les échevins de Halle, 1779 : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, une aigle; aux 2^e et 3^e, un chevron, accompagné de trois gerbes. Cq. couronné. C. : une gerbe. L. : *Sigillum domini de Halle ad cau* (!) (Office fiscal de Brabant, reg. 339, A. G. B.).

— (Anne-Marie), femme du damoiseau Joseph-Antoine Meijers, collatrice d'une fondation en l'église Saint-André, à Anvers, remet, au gouvernement autrichien, l'état des biens y afférents, 1787, le 12 avril : même écu. L'écu, ovale, dans un cartouche. Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46342) (voir **Ullens**).

Cette fondation a été instituée par damoiselle Catherine Verbiest, dans son testament du 3 août 1711.

Les écuysers Ullens, en Belgique, portent : écartelé; aux 1^{re} et 4^e, d'argent à l'aigle de sable, armée et languée de gueules; aux 2^e et 3^e, d'argent au chevron de gueules, accompagné de trois gerbes de joncs de sinople, liées d'or. Cq. couronné. C. : une gerbe de l'écu.

Ulloa. Les bailli, maieur et échevins de la baronnie de Limal, au Brabant wallon, 1782 : échiqueté de ... et d'argent de cinq tires, chaque point d'argent chargé de trois triangles de ... L'écu, dans un cartouche, sommé d'une couronne à trois fleurons et à deux pyramides de trois perles. S. : deux lions. L. : *Scab baronis ditionis de Limal* (Office fiscal de Brabant, reg. 347, A. G. B.).

Il ne devrait y avoir, sur chaque point d'argent, que trois triangles, comme sont bien gravés les deux du chef de la pointe; mais, sur les cinq autres, il y a quatre burelles.

Ulmen (*Henricus de*), miles, scelle un acte de son consanguineus, Gilles, seigneur de Daun, 1325 : type scutiforme; un losangé. L. : *✠ ... ricus de Wlmene* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 305).

— [Her] *Emunt, ein Custer, ein vürmunder und ein pleger der abbadien von Prüm* (Prüm), promet *eyme edelen herren hern Henriche, dem marschalcke, herrn zu Dune* (Daun), *eyme Ritter*, de lui faire restituer, par l'abbé qui viendrait après la mort de l'abbé actuel, les dommages subis de son chef; il fait sceller cette promesse par *hern Nyclus, dem man spriht Brabant, minen brüder, ein ritter und ein herre zu Ulmen*, 1335; Nicolas : un losangé (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).
Voir l'inventaire imprimé, au N° 235.

— *Cone van Ulin, ein ritter* (son sceau est tombé), et sa femme, Sara (ne scelle pas), déclarent avoir vendu leur bien *zo Gemünde* (Gemünden), *veilt, busch und zinse, et alsulich gut als uns ane vallon mach ... van frauen Lucarde, herrin Lambrechts suster van Schoumburch*; il fait sceller : *herrin Heinrich Boven, einin heirin van Ulin*, 1340 : un losangé. L. : *✠ S Henrici de ... fno ...* ... n (Arch. de l'Etat, à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— (*Der alde Cone van*), *wepeling* (écuyer), scelle un acte de *Claes Boseclaes, burchman* à Monreal, 1345 : un losangé. L. : *✠ S' Conradi de Vlmen* (Dusseldorf, *Jul.-Berg*, N° 493) (voir **Eyneburg**).

Ulnar, voir **Ingelheim**.

Ulrici (.), *promissaire* et marguillier de Bernau[x] (Berneau), pays d'Outremeuse, diocèse de Liège, archidiaconat de Hesbaye, 1787 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, trois trèfles; aux 2^e et 3^e, une branche de vigne fruitée et pamprée de deux pièces. L'écu, ovale, dans un cartouche. C. : un trèfle. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. G. B., reg. 46375, 46638).

Ulricx (*Ulrick*) (sic!), tenancier de l'église Saint-Jean-l'Évangéliste, dans sa cour censale à Saint-

Joris-Jueck (Goyer), 1594 : deux fourches, passées en sautoir, et un panier ovale, sans anses, renversé brochant en cœur (Ordange).

Unbescheiden (Théodore), curé de Dahlem, scelle des déclarations relatives aux biens des chapelles de Schouweiler et de Sprinckange, dans la paroisse de Dalhem, évêché de Trèves, prévôté et province de Luxembourg, 1788 : coupé; au 1^{er}, un lion issant du coupé; au 2^d, de gueules au pentalpha. C. : un lion issant. Sans L. (cachets en cire rouge) (C. G. B., reg. 46389).

Unbescheiden, voir **Palmersdorf**.

Ungebunden. *Wenmaer Onghebonden* scelle pour *Ghijsbrecht van Berc*, qui reçoit, du Brabant, 46 1/2 vieux écus, pour ses services dans la guerre contre le comte de Flandre, 1337, 14 juillet : coupé; au 1^{er}, une tringle; au 2^d, plain. L. : *✠ S' Wine-mari Vnghebvnden* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1231) (Pl. 32, fig. 924).

— *Weenemaer Onghebonden* reçoit, pour lui et son frère, *Aelbrecht*, du Brabant, un acompte de 330 1/2 vieux écus, pour leurs services dans ladite guerre, 1337, 12 août : une tringle, surmontée d'une divise. L. : *✠ S Vimmerd On ... e bonde* (Ibid., N° 1336) (Pl. 32, fig. 925).

La tringle et la divise sont de la même largeur. Elles constituent une sorte de jumelle haussée.

— *Wenmaer Onghebonden* donne, au Brabant, quit-tance pour 780 vieux écus, pour tous frais, dom-mages et pertes (dans ladite guerre), 1358, 4 juin : même écu. L. : *✠ S Vinm ... d Onghebode* (Ibid., N° 1633).

Unger (Jean-Conrard von), lieutenant, scelle des comptes de la compagnie du capitaine *Dorsinfaing* (signe, lui-même : *Doseinfaing*), au régiment impé-rial et royal du général-*feldwachtmeister* baron von Bettendorf, 1720, 1; scelle des comptes de la com-pagnie du capitaine Buchrukher, au même régiment, 1723, le 31 octobre, et, à Trapani, 1724, le 18 no-vembre; scelle des inventaires, *illec*, 1727, entre autres, des objets laissés par le défunt enseigne Langsdorff (le 9 août); scelle le rôle de recensement de la compagnie du capitaine Buchrucker (!), 1729, le 23 mai, à Palerme : trois fleurs de lis, 2 aux flancs, 1 en pointe, accompagnées de six étoiles, 3 rangées en chef, 1 en cœur, 2 accostant la fleur de lis de la pointe. L'écu sommé d'une couronne et accosté de deux palmes. Sans L. (cachets en cire rouge) (Arch. commun. de Nivelles).

Il se sert, successivement, de trois matrices différentes, ne différant guère que par les couronnes.

En 1720-24, la couronne est à dix perles, dont trois relevées; en 1727, à cinq perles, et, en 1729, à sept perles.

Ungeschick (Nicolas), curé d'Altewies, dépendant de l'église paroissiale de Mondorf, 1788 : deux oiseaux ; au chef d'enché. Le tout sous un chef chargé d'un oiseau. C. : ... (une étoile ?) entre un vol (cachet) (C. G. B., reg. N° 46380).

UNKELE VAN GHETE (Jean), jadis prisonnier à Basweiler, sons Agimont ; i. t. : 40 moutons, 1374 : d'hermine ; au franc-quartier chargé d'un losange. L. : *S Johan li Onche* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 926).

Unverzagt. *Henri der Unverzagede (-sagede)* scelle des actes de *Heydenrich van Ore* (Oer), bailli d'Arnsberg, 1372 ; écuyer, bailli *zum Hertzberg*, 1376 : un burelé et une aigle éployée, brochante (Dusseldorf, Col., Nos 936 et 978) (Pl. 32, fig. 927).

FAHNE (Coeln., etc. *Geschl.*), qui n'a pas vu le burelé, ne lui attribue qu'une aigle éployée.

Upigny. *Grand Johan Duppeigny, maieur et eschevin des courts el justices del Vaux, de Saint Albain et de Saint Johan Evangeliste en Liege, jugeantes a Noville sur Mehaigne*, 1343 : de ... aux lettres H S, surmontées d'un trait d'abréviation, bombée, au milieu. L. : *S * Grant Iehan dvppig* . . (Abb. de la Ramée, Etabl. relig., c. 3180, A. G. B.).

Il se dit commis par noble et honnorable femme mademoiselle *Franchoise del Malaize, damme de Donglebert* (Dongleberg), de *Lavois* (Lavoir ?) etc.

UPSCHOTE (*Danyel d'*), homme du comte de Flandre, 1329, à Bruges : une croix, chargée de cinq besants, ou tourteaux, et accompagnée de douze merlettes en orle. L. : *S Daniel van Vpschote* (Chartes des comtes de Flandre, N° 1489).

L'acte l'appelle : *Danyel Dupscote*.

Urbaen. *Ledenart Urbaens*, tuteur de Cornélie, fille de Jean de Baenst, déclare qu'elle tient, du bourg de Bruges, un fief au métier de Lisseweghe, paroisse de *Coudekercke*, fief dit *Heijs*, comprenant 4 mesures, 63 verges et cinq arrière-fiefs, dont un « obscurci » (*verdonckert*), 1313, le 3 juin ; homme servant de damoiselle Louise de Luxembourg, fille de sire Jacques, déclare qu'elle tient, dudit bourg, l'ammannie du métier de *Dudzeele*, comprenant 72 mesures de terres, dans les métiers de *Dudzeele* et de *Lisseweghe*, des rentes et quarante arrière-fiefs, 1313, le 23 juin ; homme servant d'une autre femme, 1313, le 26 juin ; homme servant de *Edele ende weerde Joncvr[auwe] Loijse van Ghistele* (Ghistelles), *filia mer Jacob, heere van Dudzeelle*, etc., laquelle tient, du bourg de Bruges, deux tiers de l'ammannie du métier de *Lisseweghe*, avec les deux tiers des juridictions, etc., 1313, le 9 juillet ; homme servant de *edele ende weerde Joncvr[auwe] Anna van Ghistele*, dame de *Dudzeelle* et de *Straten*, qui tient, dudit bourg, un fief, de 18 mesures, au métier de *Lisseweghe*, paroisse de *Knocken*

(Knocke), 1313, le 9 juillet : une croix ancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais. T. : une femme nue. L. : *S Lenaert Urbaen* (Fiefs, Nos 8026, 8103, 8102).

Urbaen. *Pietre Urbaens*, tuteur de *Hannekin*, fils de Jean de Corte, et représentant son cotuteur, Antoine Bierman, déclare que ledit *Hannekin* tient, du bourg de Bruges, un fief, dit *dappers brouckelkin*, à *Adeghem*, comprenant 4 mesures de terres, aboutissant, entre autres, aux biens de Jacques Hillebrand et de Baudouin Heijnemans, 1313, le 26 juin ; déclare tenir, lui-même, dudit bourg, un fief, de 4-5 mesures, à *Oostkerke*, au lieu dit *sheere Baselis houck*, avec six arrière-fiefs, dont trois tenus, de lui, par Jean Roelandts, fils d'Antoine, Quentin Wolfaerts et Catherine Malins, les trois autres étant « obscurcis », 1313, le 29 juin : une croix ancrée, accompagnée au 1^{er} canton d'une étoile à cinq rais. L. : *S Pieter Vrbaens* (Fiefs, Nos 7359, 8393).

Urbain (Jacques), homme de fief du Hainaut et de la cour de Mons, 1366, 73, 7 : une grappe de raisin. S. senestre : un lièvre (Mons, Sainte-Waudru, c. II, et Q, l. *Quaregnon*).

Ürdingen (Les échevins d'), 1321 : dans le champ du sceau, une clef, à double panneton (à dextre et à senestre de la tige), accostée de deux écus, chacun à la croix. L. : *S scabinorum in Vrdinggen*. Contre-scel : un écu à la croix. L. : *S scabinor in Vrdinggen* (Dusseldorf, *Werden*, N° 58).

Ursel. *Henri van Nursene*, échevin de Termonde, 1334 : trois coquilles ; au chef chargé de trois merlettes. L. : *S Henrici dei Smet* (dei, pour dei = dicti) (*Zwijveke*).

Domicella Maria, filia quondam Johannis dicti Nollens, et Egidius de Ursene, maritus eius, transportent, devant les échevins de Bruxelles, à *domicella Katerina dicta tsleus, filia quondam Gerardi dicti de Leu* (Leeuw), une part d'un *domistadium*, et de la maison y construite, dite de *Keetel*, derrière le chœur de l'église Saint-Michel, à Bruxelles, *in brevi vico militum* (*dominus Johannes de Wavera, miles*, possède une *mansio* contigue à ce bien), laquelle part ladite *Maria* avait héritée de *domicella Margareta, dicta Soete Nollens*, 1363, le 3 septembre (G., c. VII, l. 23).

— Guillaume van *Ursene*, époux de Marguerite *Sleus*, dite *Coviers*, qui tient, du château de Termonde, un fief à *Opwijck*, 1440 : plain-diapré ; au chef chargé de trois merlettes. C. : une tête et col d'animal (Fiefs, N° 4200).

— Lancelot van *Urssele*, échevin d'Anvers, 1474 : plain ; au chef chargé de trois merlettes. Cq. couronné. Même C. (Hôpital, Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. I).

Ursel, Renier van *Urssele*, même qualité, 1473 : même écu, brisé d'un lambel. C. : une hure et col de sanglier (Ibid., c. 2).

— Renier van *Urssele*, même qualité, 1480, 1, 3, 6 : même écu, sans lambel. Cq. couronné. Même C. (Ibid., c. 1 et 2; Notre-Dame d'Anvers, Chap., caps 42).

— Jean van *Urssele*, même qualité, 1501 : mêmes écu et C. que Renier, 1473 (!) (Hôpital Sainte-Elisabeth, *Buitengoeden*, c. 2) (Pl. 32, fig. 928).

— *Dominus Johannes de Ursene*, miles, échevin de Bruxelles, 1487 : même écu, mais sans lambel. Cq. couronné. Même C. L. : *S Ian van Ursel ridder* (Fonds de Locquenghien, c. 3, A. G. B.).

— *Jan van Ursene*, heer tot *Lymelettes* (Limelette), ridder, échevin de Bruxelles, 1503; *Dominus Johannes de Ursenen*, dominus temporalis de *Lymelettes*, miles, échevin de Bruxelles, 1503 : même écu. Cq. couronné. Même C. L. : *S Ian van Ursen ridder* (Bruxelles, G., c. XV, l. 88, *passim*).

Le 6 mai 1531, devant les échevins de Bruxelles, Elisabeth Moens, auparavant veuve de Jacques Camerman et actuellement femme de Martin van *Ursenen*, cède, de l'aveu de ce dernier, au frère Henri van Dun, prêtre, représentant le couvent de Notre-Dame de Septfontaines (forêt de Soigne), l'usufruit qu'elle a de la moitié d'un bois à *Betegem* (Petecom) sous Aerschot (Etabl. relig., c. 4965, A. G. B.).

— Les échevins du comté de [*Ouwen* (Ouden), *vulgo*] *Grobendoncq* (Grobendonck), 1778 : même écu (ovale), posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'un bonnet ducal. L. : *Sigillum ad causas comit Grobendonck* (Office fiscal de Brabant, reg. 344, A. G. B.).

— Les échevins du duché d'Hoboken, 1781 : même écu, le champ de gueules (ovale). Derrière l'écu émerge un Christ en croix. S. : deux griffons. Le tout posé sur un manteau, doublé d'hermine, sommé d'un bonnet ducal. L. : *Sigillum schabinorum ducatus de Hoboken ad causas* (Ibid., reg. 330).

— Le duc d'Ursel fait apposer son cachet sur la déclaration du curé de la baronnie de Wesemael, relative aux biens de son église, 1787, le 14 avril : même écu, le champ de gueules. Mêmes S., manteau et bonnet (sans le Christ). Sans L. (cachet en cire rouge) (C. C. B., reg. 46374).

De Grimbergsche Oorlog (xive siècle) (comp. T. I, Introduction, p. 107) dit d'un heere *Godefried Scрейhaene* : *Hij voerde den schilt, ... | Van keelen, met eenen hoede wit, | Met drie merlen, verstaet dit, | Van keelen, in 't hooft van silvere boven* (II, vers 3638 et suiv.).

Or, les Ursel ayant été, d'après les généalogies imprimées, seigneurs d'*Asschreijhane* (actuellement

Asscherijen), dépendance de Londerzeel, ce *Godefried Scрейhaene* semble devoir représenter un membre de cette famille.

A ce propos, il convient de rappeler que le poème auquel ces vers sont empruntés, est une œuvre d'imagination, et non une chronique rimée.

Les ducs d'Ursel, en Belgique, portent : de gueules au chef d'argent, chargé de trois merlettes de gueules. Couronne de duc. S. : deux griffons d'or. Le tout placé sur un manteau aux armes, doublé d'hermine, sommé du bonnet des ducs du Saint-Empire.

Les comtes d'Ursel : même écu. Couronne à treize perles. Mêmes S. et manteau.

Useldange. Monseigneur Robert de *Udenges*, chevalier, cher ami de Simon de *Keile* et témoin à l'inféodation de celui-ci à Gérard de Luxembourg, seigneur de Durbuy, 1298 : de ... à cinq burelles et à la cotice brochante (*Luxembourg*, c. III, l. IX, N° 13).

— *Jehan duseldenge*, chevalier, scelle un acte du comte de Luxembourg, 1324 : un burelé (dix pièces). C. : deux cornes de bœuf affrontées, garnies de plumes. Sans légende (Ibid., c. IV, l. XVI, N° 73).

— *Jehans, sires duselding[es]*, chevaliers, constitue une rente au gardien de son château *duselding[es]*, 1338, le judi devant les bures : un burelé. L. : ... *ohann* ... *din* ... (Arch. de l'Etat à Luxembourg, Fonds de Reinach).

— Les maieur et échevins de la haute juridiction de la seigneurie d'*Useldingen*, 1788 : le champ du sceau, rond, écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une bande (*Bade*); aux 2^e et 3^e, un échiqueté (*Sponheim*). Sur le tout, un écusson burelé, à la cotice brochante (*Useldange*). L. : *Sigillum iudicii in Vnseldingen* (!) (sceau plaqué, en cire rouge) (C. C. B., reg. 46384).

Usele (Olivier), homme de fief du Hainaut, à Hal, 1436 : écartelé; aux 1^{er} et 4^e, une croix ancrée; aux 2^e et 3^e, une fasce, chargée d'une aigle éployée et surmontée d'un lambel (*Loegen*?). L. : *S Olivier* ... (Mons, Domaines de Hal, 2) (Pl. 32, fig. 929).

Ute. Jean *Wte*, échevin d'Aerschot, 1463, 73 : un lion, une cotice brochante et un lambel brochant sur le tout. L. : *S Iohēs Vte scab arscot* (Abb. de Sainte-Geztrude, à Louvain, et Etabl. relig., c. 3608, A. G. B.).

Utefanghe, voir **Zaman**.

Uten Ham, voir **Ham**.

Uten Hove, voir **Ho[e]ve**.

Uten Valke, voir **Valke**.

Utergrecht (Guillaume), échevin de Bruxelles, 1431 : écartelé ; aux 1^{er} et 4^e, trois bandes ; aux 2^e et 3^e, trois fleurs de lis (E. G., I. 352) (voir **Gracht**).

Utenhove, voir **Hoeve**.

La mayson surnomé HUUTENHOVE : d'argent, à trois

gemelles de gueulle (CORN. GAILLIARD, *L'Anchiene Noblesse de la Contée de Flandres*).

UUTFANGHE (Jean van), fils de Guillaume, tient, du château de Termonde, un fief à Zele, 1313 : un oiseau, perché sur une branche (Fiefs, N° 4379).



Vaast (Jacques) scelle un acte d'Hubert Despretz, seigneur de la *Tourrette*, bailli du comté de Berlaumont, et des hommes de fief de ce comté, 1648, le 11 août, à Valenciennes : un soleil et un croissant tourné en chef et une étoile en pointe. T. senestre : un personnage, tenant de la main senestre une lance (?). L. : **Vaast** (M. Al. Stuckens, château de Ter-Linden, sous Ternath).

Vacheres (Clément) reçoit un acompte du Brabant, 1396 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles. L. : *✠ S Camin . . . (?) Wa . . . reche* (Chartes des ducs de Brabant) (voir **Vacheresse**, **Wece-reche**, **Wouwe**).

Vacheresse (Clement), échevin de Liège, vers 1400 : une fasce, accompagnée de trois (2, 1) macles ; au franc-quartier brochant, chargé de trois oiseaux. L. : *e. Vacheir . . . eskevi . . . ge* (C. de B.) (voir **Vacheres**).

VACHON (Jean) reçoit, du Brabant, un acompte du chef de la bataille de Bäsweiler, 1380 : cinq (3, 2) fleurs de lis ; au chef chargé de cinq . . . (mouchetures d'hermine ? d'hermine plain, ou cinq bouteilles ?). L. : *an Va . . . ot* (Chartes des ducs de Brabant).

Vaek (Henri), fils de Guillaume, engage au couvent de Bedbur 24 journaux de terre in *Cranenborgher bruek* (Cranenburg), 1387 : une croix (Dusseldorf, Chap. de Bedbur, N° 63).

GELRE donne à *Sander Vaec*, Gueldrois : d'argent à la croix de sable.

Par lettres patentes, données, à Lille, le 6 février 1437 (n. st.), Philippe, duc de Bourgogne, etc., pour les sens, discrecion, habilete et souffisance qui nous ont este relatez estre en la personne de nostre ame Daniel le Vaec et en consideracion des bons services que longuement il nous a fay en plusieurs et diverses manieres, le nomme son carlet de chambre (Chartes de l'Audience, c. I, A. G. B.).

— Gérard **Vaek** et sa femme, **Engell**, et **Marij Beijers dochter salijghe**, vendent, devant les *erfpachters*, d'Overbetuwe, une rente à Arnould van *Bockelt* (Bocholz ?) 1330 ; le mari : une croix,

accompagnée aux 1^{er} et 4^e cantons d'un anneau. La femme : une bande, accostée de deux besants, ou tourteaux (*Geld.*).

Vaek. Thierry **Vaek** scelle pour ladite *Marij*, 1330 : une croix. C. : un coq (*Ibid.*).

— Henri **Vaek**, *erfpachter* d'Overbetuwe, 1330 : mêmes écu et C. Cq. couronné (*Ibid.*).

Vael (Henri) reçoit, de sire Jean van Polanen, sire de la *Lecke* (Lek) et de Bréda, 62 montons, pour un étalon, *die ic afreet in sinen dienste ende ic miins heren marscalc van Brabant leverde in der reijsen die hi hadde voer Chalengi* (Chaligny), et 17 moutons, pour frais et dépenses dans cette chevauchée, 1364, 10 mai : trois fleurs de lis, p. c., accompagnées en cœur de . . . (une coquille ?). C. : une tête et col d'homme imberbe, coiffé d'un haut chapeau pyramidal. L. : *Sigillum Henrici Veele* (Chartes des ducs de Brabant, N° 1886).

VAEL, voir **Val**.

Vaelbeek. *Scabini de Valebeke*, sans date (xiv^e siècle) : un sautoir. L. : *de Valebeke* (M. Rouffart).

Vaele, voir **Vale**.

Vaels, voir **Couwere**, **Nieuwland**.

Vaelwe, voir **Valve**.

Vaenkene (Gilles), feudataire du comte de Flandre, 1372 : un burelé et un sautoir brochant (*Aflijghem*).

— Jean **Vaenken**, jadis prisonnier à Bäsweiler, sous Relegghem ; i. t. : 319 moutons, 1374, 8 : de . . . à quatre burelles et au sautoir brochant, chargé de cinq étoiles. L. : *✠ S' Ian Vaenken* (Chartes des ducs de Brabant) (Pl. 32, fig. 930).

GELRE donne à *Luuu Vaenken*, en Flandre : d'hermine à la fasce de trois losanges et de deux demi-losanges de gueules, ceux-ci mouvant des bords. C. : une hure et col de sanglier d'hermine entre un vol du même (comp. **Deijnaert**).